

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
 - Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
 - La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
 - L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
 - En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
 - les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
 - Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Bééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
 - Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
 - La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
 - La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection | page Durée ALD et ALG :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 - Prise en charge : pec@mupras.com
 - Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



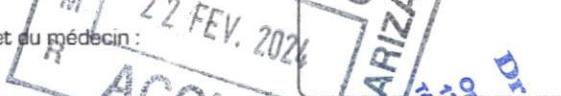
Déclaration de Maladie

W21-834773

~~773~~ 196122

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule : <u>1633</u>	Société :		
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	<u>KANDI Rosy Abdelsmalek</u>
Nom & Prénom :			
Date de naissance : <u>01/07/1956</u>			
Adresse : <u>ERGANT VILLA DES PRES N° 180</u>			
<u>DAN 900422A</u>			
Tél. : <u>674 02 W 13</u>	Total des frais engagés : <u>368,60 M + 284,60</u> <u>+ 129,20 = 782,40</u> Dhs		

Autorisation CNDP N° : AA-215 /2019

Cadre réservé au Médecin	
Cachet du médecin :	
 Dr. A. B. DELAHAYE Ophtalmologue 15, Avenue de la Mutualité - 75015 Paris Téléphone : 01 42 25 11 15	
Date de consultation :	23 FEV. 2024
Nom et prénom du malade :	LAWRENCE DUDY ABDELHAK
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même <input checked="" type="checkbox"/> Comptoir <input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	Aff. oculodrome
Affection longue durée ou chronique :	<input type="checkbox"/> ALD <input type="checkbox"/> ALC Pathologie : 
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutualité	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ESSA

Signature de l'adhérent(e) :

Le: 23/01/2014

VIOLET ADHERENT

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (CL) - Fax : 05 22 22 78 18 - [WWW.MUPRAS.COM](http://www.mupras.com)

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/01/24	ct n			
31/01/24	ct n			
08/02/24	ct n			

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
le AZEMOUR Reb. Terrasses MARINES Dz. Bouazza - Casablanca	21/01/2014	129,27 Dhs

ANALYSES & RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Signature de l'opérateur Signature de l'assistant	2023-05-22		

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.



Maladies et Chirurgie des yeux - Laser - Angiographie - Lentilles de Contact



PT230823120019

Casablanca le :

23 janvier 2024

KANDRI RODY ABDELMALEK

77.16
DEXAFREE



1 goutte 2 fois par jour, dans les deux yeux, pendant

89.30
AZELLASTIN comod



1 goutte 2 fois par jour, dans les deux yeux, pendant

91.50
ALPHAGAN 0.2 %



1 goutte 2 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 1 Mois

110.70
DORZIMOL



1 goutte 2 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 1 Mois

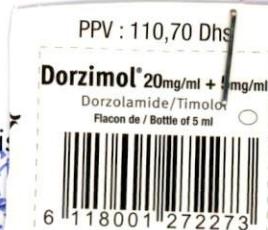
368.60

Chapellerie LES TERRASSES MARINES SARL AU
Rue LEMOUR Les Terrasses Marins
Car Bonanza Casablanca
Urgence 24/24



STERIPHARMA
PPV: 89,30 dh

PPV: 91DH50



Sarl au Capital de 1 200 000,00 MAD - 13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca

Tél. (LG) : 05.22.25.71.71 - Fax : 05.22.25.11.15 - Web : www.occ.ma

RC : 416933 - I.F : 1051442 - T.P : 34788018 - C.N.S.S. : 6448395 - I.C.E. : 002077199000057



Maladies et Chirurgie des yeux - Laser - Angiographie - Lentilles de Contact



PT230823120019

Casablanca le :

31 janvier 2024

KANDRI RODY ABDELMALEK

129,20

POSIFORMIN 2%



1 application dans le sac conjonctival le matin et le soir, dans les deux yeux, pendant 1 Mois

Hamman LES TERRASSES MARINES SARL AU
3010 AZEMOUR Res Terrasses Marines
Dar Bouazza - Casablanca
tel : 0522.25.71.71 fax : 0522.25.11.15

Dr A.BEN KERANE
Ophtalmologiste
Ophtalmo Clinique de Casablanca
13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca
tel : 0522.25.71.71 (S.G) - Fax : 0522.25.11.15
INPE : 091063432

Urgence 24/24

Sarl au Capital de 1 200 000,00 MAD - 13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca

Tél. (LG) : 05.22.25.71.71 - Fax : 05.22.25.11.15 - Web : www.ooc.ma

RC : 416933 - I.F : 1051442 - T.P : 34788018 - C.N.S.S. : 6448395 - I.C.E. : 002077199000057



PT230823120019

Casablanca le :

08 février 2024

KANDRI RODY ABDELMALEK

DEXAFREE

1 GOUTTE 1 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 1 Mois

110,70 Dhs



1 GOUTTE 2 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 3 Mois

XAILIN HA: COLLYRE

1 GOUTTE 4 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 3 Mois

178,90 Dhs

MONOPROST



1 GOUTTE le soir, dans les deux yeux, pendant 3 Mois

AZELLASTIN comod

1 goutte 2 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 1 Mois

T = 289,60

مختبر LES TERRASSES MARINES SARLAU
route AZEMOUR Rés Terrasses Marines
Dar Bouazza - Casablanca
Tél : 05.22.29.10.87



Urgence 24/24

Sarl au Capital de 1 200 000,00 MAD - 13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca

Tél. (LG) : 05.22.25.71.71 - Fax : 05.22.25.11.15 - Web : www.occ.ma

RC : 416933 - I.F : 1051442 - T.P : 34788018 - C.N.S.S. : 6448395 - I.C.E. : 002077199000057